



**Collège Marguerite de Navarre**

**Principal**  
Christophe DELIEUX

Dossier suivi par  
Isabelle MALHERBE

Téléphone  
0559270511

Mél  
Ce.0640607m@ac-bordeaux.fr

14 bd Barbanègre  
BP.1514  
64015 PAU

**Objet : Dispositifs bilangue**

Madame, Monsieur,

Le collège Marguerite de Navarre dispose à la rentrée 2020 de deux dispositifs bilangue en 6e

- un dispositif allemand (LV1) et anglais (LV2) dit bilangue allemand
- un dispositif espagnol (LV1) et anglais (LV2) dit bilangue espagnol

**Le choix d'intégrer un de ces deux dispositifs vous engagera jusqu'en classe de 3<sup>e</sup>.**

Les enseignements de ces dispositifs se dérouleront suivant la répartition que vous trouverez dans le tableau ci-dessous :

DISPOSITIFS BILANGUE				
Classes	6eme	5eme	4eme	3eme
Allemand ou Espagnol (LV1)	3h	3h	3h	3h
Anglais (LV2)	3h	2,5h	2,5h	2,5h

Les élèves seront répartis dans des classes différentes et regroupés lors des cours d'allemand ou d'espagnol.

La candidature de votre enfant pour rejoindre le dispositif allemand ou espagnol du collège sera recensée dans l'application AFFELNET par la direction de l'école. Cette saisie dans l'application AFFELNET **ne vaut pas acceptation dans le dispositif du collège.**

**Afin d'intégrer le dispositif bilangue du collège, votre enfant doit rédiger une lettre de motivation, qui devra être accompagnée du LSU que vous voudrez bien demander à la direction de l'école de votre enfant. Nous récupérerons ces documents lors la matinée d'inscription mi-juin (date à préciser) en même temps que le dossier d'inscription.**

Les candidatures seront examinées par des professeurs (un professeur des écoles et un ou plusieurs professeurs de langue vivante du collège).

**Pour le dispositif bilangue en espagnol toutes les candidatures des élèves seront examinées**

**Pour le dispositif bilangue en allemand seules les candidatures des élèves qui n'ont pas suivi cet enseignement en primaire seront examinées.**

**En effet, les germanistes qui sont en bilangue de continuité dans les écoles du secteur ne sont pas concernés par cette procédure car ils auront un accès direct au dispositif.**

Dans tous les cas ne seront admis que 28 élèves au maximum dans chacun des dispositifs, une liste complémentaire sera arrêtée afin de pallier les éventuels désistements.

**Le Principal**  
**Christophe DELIEUX**